

Alors, voilà!

Des voix: Bravo!

Mme Mailly: Donc, monsieur le Président, revenant . . .

[Traduction]

M. Gauthier: J'invoque le Règlement.

Le président suppléant (M. Paproski): J'estime que la députée a retiré sa déclaration. Si le député veut invoquer le Règlement, il peut le faire.

M. Tobin: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement parce que lorsque la présidence donne l'ordre à un député de retirer ses paroles, ce retrait doit être catégorique. Ce n'était pas le cas en l'occurrence et le Président le sait. Si nous voulons créer de nouveaux précédents à la Chambre, nous le pouvons.

• (1500)

Le président suppléant (M. Paproski): Je dois dire au député, qui est ici depuis longtemps, qu'il est bien difficile d'obtenir une rétractation sans réserves à la Chambre. En ce qui me concerne, et c'est ce que la présidence décide, je considère que la rétractation de la députée est parfaitement acceptable, surtout en ce vendredi 21 mars.

[Français]

Mme Mailly: Monsieur le Président, par exemple, lorsque le député de Laval-des-Rapides (M. Garneau) dit que nous avons permis aux simples forces du marché d'établir la politique pétrolière au Canada, que c'est nuisible aux consommateurs, il se trompe, parce que si on s'en était tenu à la politique énergétique du gouvernement libéral, aujourd'hui, alors que les prix mondiaux du pétrole baissent, les consommateurs ne pourraient pas en profiter parce qu'on avait un système en place de prix administrés sous le gouvernement libéral qui ne permettait pas de diminuer le prix de cette façon car il fallait compenser par un fonds.

Deuxièmement, lorsqu'il dit que la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^{lle} Carney) n'est pas intervenue dans le dossier, il ne se rappelle pas—peut-être qu'il n'était pas en Chambre—qu'elle avait dit aux représentants des sociétés pétrolières, au tout début de cette baisse du prix mondial du pétrole, qu'ils devraient transmettre aux consommateurs les économies qu'éventuellement ils réaliseraient parce que le prix brut baissait. Alors c'est faux de dire qu'elle n'est pas intervenue dans le dossier.

D'un autre côté, lorsqu'il parle de la canadianisation de l'industrie . . .

[Traduction]

Le président suppléant (M. Paproski): J'espère que la députée en viendra à sa question.

[Français]

Mme Mailly: Vous savez, monsieur le Président, j'ai été tellement interrompue que c'est assez difficile d'en arriver à une question. Alors je vais, par exemple, mentionner le fait que la canadianisation, sous le régime libéral, consistait à forcer des petites entreprises canadiennes pétrolières à s'allier à

Programme d'encouragement du secteur pétrolier—Loi

d'énormes consortiums étrangers pour pouvoir profiter des dégrèvements d'impôt que le programme énergétique offrirait, ce qui voulait dire que, au lieu de pouvoir s'épanouir dans un système de libre marché, ces petites entreprises pétrolières étaient écrasées par les entreprises pétrolières étrangères.

[Traduction]

Le président suppléant (M. Paproski): Je pense que la députée a eu largement assez de temps. Le député de Laval-des-Rapides (M. Garneau) peut répondre ou réfuter.

[Français]

M. Garneau: Monsieur le Président, je pense bien que la députée qui vient de prendre la parole n'a absolument pas saisi ce qui est le cœur même du débat, et ses questions . . . plutôt ses commentaires l'indiquent. Elle soumet aujourd'hui que la ministre est intervenue alors que cette dernière, à plusieurs reprises en cette Chambre, a déclaré qu'elle ne voulait pas intervenir parce qu'à partir de maintenant c'était la libre concurrence, sauf de faire le vœu pieux que de demander aux compagnies multinationales de baisser leurs prix alors qu'elle-même, comme membre du gouvernement, l'actionnaire de la compagnie qui refuse justement le plus de baisser les prix aux consommateurs, quand cette même entreprise paie le prix international à nos petits producteurs alors qu'autrefois elle payait un prix moyen établi au Texas.

C'est donc dire que le fait que le gouvernement ait décidé de ne pas intervenir va placer tout le système de la gérance de l'énergie canadienne entre les mains de quatre ou cinq compagnies canadiennes qui ont un réseau de distribution de distillation du pétrole et aussi entre les mains d'un cartel étranger qui pourra, avec ou sans succès, par le biais du contrôle de la production, imposer des prix qui seront ceux que devront payer les consommateurs, et je reviens à l'essence même de mon propos. S'il y a quelqu'un dans ce pays qui doit déterminer le prix que les Canadiens et les Canadiennes vont payer à la pompe, j'aimerais que ce soit le gouvernement de mon pays parce que si je ne suis pas content, par la voie des électeurs, on pourra le changer ce gouvernement, mais personne ne peut aller voter contre le cartel de l'OPEP et personne ne peut aller voter contre le président de Petro-Canada ou le président d'Imperial Oil.

[Traduction]

Le président suppléant (M. Paproski): Je vais permettre encore deux minutes environ de questions et d'observations sur le discours du député de Laval-des-Rapides. Je donne la parole au député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) puis au député de Gander-Twillingate (M. Baker), mais je leur demande d'être brefs.

[Français]

M. Waddell: Monsieur le Président, j'aimerais poser une question au porte-parole des Finances du parti libéral. Il a parlé des problèmes entre l'Est et l'Ouest, des problèmes d'unité canadienne. Est-ce qu'il favorise un prix plancher pour les producteurs de pétrole dans l'Ouest du Canada?